

Année n-1 ou début
d'année scolaire

Octobre à
décembre

Janvier

Janvier à juin (voir après
selon l'ampleur du projet)

Les étapes de la mise en place d'un projet académique Santé et Sécurité au Travail

1/ Une idée, une volonté d'équipe



Volonté de l'équipe
pédagogique de
mettre en place un
projet lié à la
prévention.

Réflexion sur une
problématique, le
lien avec le
référentiel des
élèves, les effets
attendus sur les
élèves, les moyens
nécessaires

2/ Courrier d'appel à projet auprès des établissements



Répondre à l'appel à
projet envoyé par le
CRESST en début
d'année scolaire en
complétant la
« fiche projet
académique »

Faire valider cette
fiche par le chef
d'établissement puis
transmission au
CRESST

3/ Comité de lecture des projets



Un comité de lecture
se réunit pour
sélectionner les
fiches projets les
plus pertinentes puis
transmission à la
CARSAT pour

4/ Financement des projets retenus soumis à la CARSAT



Si votre projet est
retenu par la
CARSAT,
financement du
matériel ou du
prestataire sur
présentation de 3
devis catalogue.

5/ Suivi et mise en œuvre du projet



Mise en application
du projet auprès des
élèves et réalisation
d'un bilan final au
CRESST